



CONVENTION
Licence Professionnelle mention E-Commerce et Marketing Numérique,
Parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION

ENTRE

L'Université de Bretagne-Sud (UBS), Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP)
Domiciliée 27, rue Armand Guillemot
56100 Lorient

Représentée par sa Présidente, Madame Virginie DUPONT

en charge du suivi et de la mise en œuvre de la convention :
l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vannes
représenté par son Directeur, Xavier TRIPOTEAU

d'une part

ET

Le Campus ESPRIT Industries, Groupement d'Intérêt Public (GIP)
Domicilié
26, quai Surcouf
35600 REDON
Représenté par sa Présidente, Madame Anne PATAULT

Pour le compte de son Directeur délégué, Monsieur Thierry SAUVAGE

d'autre part

Par définition,

- Le ou la responsable du (ou des) parcours de la mention de la Licence Professionnelle est dénommé.e dans la convention : responsable-UBS
- Le ou la responsable de la mise en œuvre pour le GIP – Redon sur le Campus ESPRIT Industries du (ou des) parcours de la mention de la Licence Professionnelle est dénommé.e dans la convention : référent-GIP

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

En application de la convention cadre en date de 05/10/2022, la présente convention fixe les modalités d'organisation et de délivrance du diplôme de la Licence Professionnelle **mention E-Commerce et Marketing Numérique, Parcours e-commerce et distribution**, délivrée par l'UBS/IUT de Vannes. Le parcours **e-commerce et distribution** est organisés sur le site du Campus ESPRIT Industries à Redon.

Le responsable de mention est nommé par la direction de l'IUT de Vannes parmi les personnels UBS.

Mme Leila DAMAK est nommée par la Direction de l'IUT de Vannes responsable-UBS.

M. Thierry SAUVAGE, est le référent du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION sur le Campus ESPRIT Industries.

Article 2 : Recrutement et conditions d'inscription des candidats

Les candidats pour l'entrée en formation doivent être titulaires d'un diplôme BAC+2 ou de 120 crédits européens du secteur « économie et gestion ». Les diplômes les plus appropriés pour accéder au parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION sont :

- un DUT du secteur « Sciences de gestion » (GLT, QLIO, TC, GEA, GACO ...)
- un BTS du même secteur
- une Licence 2 du domaine EGO*Gestion.

Le recrutement des étudiants se fait sur examen de dossier et entretien.

Les partenaires participent conjointement au recrutement : ils constituent une commission de recrutement qui sera composée des personnes suivantes :

- le responsable-UBS
- le référent-GIP

La formation étant ouverte essentiellement en alternance, soit en contrat d'apprentissage soit de professionnalisation, les candidats retenus ne le seront définitivement qu'après signature d'un contrat avec un employeur une entreprise ou collectivité d'accueil.

A titre exceptionnel, la formation pourra être proposée en formation initiale.

La formation est également accessible à des candidats en formation continue pour tout ou partie des modules dans le cadre, ou non, d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les candidats qui souhaitent un accompagnement individuel dans le cadre d'une procédure de VAE acquitteront la somme fixée chaque année en application des tarifs du service SFC du GIP.

Après validation par le responsable UBS, l'inscription des candidats à la formation est effectuée par le service de scolarité de l'IUT de Vannes. Elle peut éventuellement se faire à distance. L'IUT de Vannes n'accompagne pas les candidats du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION à la recherche d'un contrat d'alternance, cette aide étant assurée par le Campus ESPRIT Industries de Redon.

Les capacités d'accueil et les modalités d'inscription sont discutées avec l'ensemble des partenaires et votés dans les instances de l'UBS au plus tard en décembre de l'année qui précède la rentrée universitaire.

Article 3 : Modalités pédagogiques

La formation a une durée totale de 17 semaines réparties au sein de 5 période d'alternance en entreprise.

La plaquette de la formation décrit le volume horaire de la formation et celui du projet tuteuré. Pour les alternants, les périodes d'alternance en entreprise constituent la période d'apprentissage professionnel. Le contenu pédagogique du parcours figure en annexe 1.

Les modalités de contrôle de connaissance sont conformes à l'arrêté du 6 décembre 2019 sur les Licences Professionnelles et sont en accord avec le descriptif des enseignements de l'annexe 1. Elles sont transmises par le référent-GIP au responsable-UBS avant le 1^{er} mars précédent la rentrée et font l'objet d'un vote annuel en CFVU, au plus tard un mois après le début des enseignements.

Les examens sont organisés par le GIP Redon en contrôle continu intégral.

Chaque énoncé d'examen terminal sera envoyé au responsable-UBS, pour vérification de la conformité aux pratiques universitaires et archivage. Les enseignants intervenant dans la formation corrigent les copies, qui sont conservées par le GIP pendant 1 an puis transmises à l'IUT de Vannes. Les résultats des examens sont saisis par les équipes administratives de l'IUT de Vannes dans les applications informatiques dédiées.

Des réunions trimestrielles en visio-conférence seront organisées entre le responsable-UBS et l'équipe pédagogique du campus ESPRIT Industries, afin d'harmoniser les pratiques.

Le suivi des contrats d'alternance, des vécus en entreprise et des projets tuteurés est assuré par les enseignants E-COMMERCE ET DISTRIBUTION recrutés par le GIP.

Les projets tuteurés consistent à accompagner les étudiants dans la réalisation d'un projet prospectif présentant un intérêt professionnel. Pour les alternants, ce projet peut être l'objet d'une mission supplémentaire dans l'entreprise. Dans ce cas, cette seconde mission doit être distincte de la première afin que l'alternant puisse mentionner les deux missions assumées pour l'année de LP dans son CV.

Au cours du projet, l'étudiant est accompagné dans sa mission par un tuteur de l'équipe pédagogique qu'il doit solliciter et informer régulièrement. Des points d'avancement réguliers sont demandés, ainsi que des notes de synthèse mensuelles. Une journée de valorisation des résultats, un rapport et une soutenance orale du travail effectué auprès des professionnels sont prévus.

Les cours pourront être dispensés uniquement sur le site de Redon.

Article 4 : Équipe pédagogique

Les enseignements du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle en conformité avec l'arrêté du 6 décembre 2019 sur les Licences Professionnelles.

Le Campus ESPRIT Industries emploie et recrute les enseignants et les professionnels constituant l'équipe pédagogique. La liste des enseignants et des intervenants extérieurs du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION, avec les noms et les fonctions, est fournie au responsable-UBS et au référent-GIP.

L'UBS doit être informée de l'organisation du parcours. Le GIP Redon organise et met en œuvre le parcours.

Article 5 : Modalités financières

Les droits d'inscription sont inclus dans le coût des contrats d'alternance.

Le GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries, via son UFA, perçoit les fonds versés par les OPCO en assurant le suivi administratif et financier.

Le responsable-UBS perçoit une prime pour responsabilité pédagogique fixée à 40H ETD. Cette responsabilité est facturée au GIP par la direction de l'Enseignement l'UBS au coût complet horaire (154 euros TTC/ heure).

Si un personnel de l'UBS intervient dans la formation à Redon, il déclare les heures réalisées dans son service et il est rémunéré par l'UBS qui refacture au coût complet horaire au GIP Redon.

L'IUT de Vannes n'accompagne pas les candidats à la recherche de financement, cet accompagnement étant assuré par le Campus ESPRIT Industries.

L'IUT est rémunéré à hauteur de 400€ par étudiant inscrit dans le parcours au 31/12 de l'année quel que soit son statut. Ces frais de gestion correspondent au partenariat et à l'ingénierie pédagogique assurés par l'IUT. Ces versements s'effectuent à réception d'une facture émise par la direction de l'Enseignement de l'UBS pour l'IUT de Vannes.

Pour les étudiants inscrits en formation initiale, le GIP reversera par ailleurs les droits d'inscription auprès de l'UBS à hauteur des droits d'inscription fixés par arrêté ministériel.

Hormis le responsable-UBS, qui est un personnel de l'UBS, le Campus ESPRIT Industries de Redon prend financièrement à sa charge tous les moyens humains et dépenses nécessaires au bon fonctionnement du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION. Ainsi, l'intégralité des heures d'enseignement pour les UE organisées à Redon, les coûts de suivi étudiant et les frais de mission du personnel UBS sont notamment à la charge du GIP Campus ESPRIT Industries. Dans le cas où l'agent utilise un véhicule de l'UBS, les frais sont refacturés au GIP Redon. Le déplacement du personnel UBS donne lieu à un ordre de mission en indiquant le moyen de transport utilisé (ordre de mission sans frais en cas d'utilisation d'un véhicule de l'UBS).

L'organisation des déplacements, ainsi que les frais associés, des étudiants du parcours E-COMMERCE ET DISTRIBUTION, pour participer à toutes les manifestations, y compris celles organisées à l'IUT de Vannes, sont également à la charge du GIP Campus ESPRIT Industries.

Article 6 : Moyens matériels mis à disposition

Les enseignements du parcours se déroulent sur le site du Campus ESPRIT Industries de Redon qui s'engage à mettre à disposition les locaux, moyens et équipements nécessaires au bon déroulement des enseignements de la licence.

Article 7 : Délivrance du diplôme

La formation est sanctionnée par la délivrance du diplôme de Licence E-commerce et marketing numérique de l'IUT de Vannes – UBS.

Le jury de délivrance du diplôme est composé des membres désignés par la direction de l'IUT de Vannes, par délégation de la Présidente de l'UBS, sur proposition du responsable-UBS. Sa composition est conforme à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle.

Les résultats du jury sont transmis à la scolarité de l'IUT au plus tard une semaine après la tenue du jury.

À réception des diplômes, la scolarité de l'IUT les envoie par courrier recommandé avec accusé de réception au GIP Redon accompagné d'un bordereau d'émargement. Les diplômes sont remis contre signature de l'émargement. Dans un délai de six mois, les diplômes non réclamés sont retournés à l'IUT avec le bordereau d'émargement.

Article 8 : Évaluation de la formation et suivi des compétences

Un conseil de perfectionnement est mis en place, conformément au cadrage de l'UBS et au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (arrêté du 30 juillet 2018 modifié) et se réunit annuellement. La composition est soumise au responsable-UBS qui la fait parvenir à la direction de l'IUT et à la scolarité centrale de l'UBS. Le responsable-UBS et la direction de l'IUT sont membres invités de droit aux conseils de perfectionnement des parcours de la LP. Les comptes-rendus des conseils de perfectionnement sont transmis à l'IUT.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place à l'aide d'un outil internet avec traitement automatique des informations. Une synthèse est exposée au conseil de perfectionnement par le représentant étudiant de la promotion ou le directeur des études de la licence.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les formations se déroulant sur la durée de l'accréditation de l'UBS, allant de l'année universitaire 2023-24 2027-28.

Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Article 10 : Difficultés dans l'exécution ou l'interprétation de la convention

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à se concerter en vue d'aboutir à un règlement amiable. Des avenants pourront être établis afin d'apporter les modifications nécessaires.

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal Administratif de Rennes, qui sera seul compétent.

Fait en trois exemplaires

À Lorient, le

La présidente de l'Université de Bretagne-Sud, Virginie Dupont	La présidente GIP CAMPUS ESPRIT Industries Anne PATAULT
Le directeur de l'IUT de Vannes Xavier TRIPOTEAU	Le directeur GIP CAMPUS ESPRIT Industries Thierry SAUVAGE

Annexes à la convention :

Annexe 1 : Contenu pédagogique du parcours.

ANNEXE 1 : contenu pédagogique du parcours

		Responsable de la Licence Pro : Leïla Damak				
		Responsable du parcours Redon : Oussama Houssaini				
		Licence professionnelle en E-commerce et distribution				
	Unité d'enseignement	Matières	Intervenant	ECTS	H TD	Total UE
Activité de vente en ligne	UE1 – E-commerce	Stratégie e-commerce	Vincent Brossas (pro)/ Vincent Angé (pro) / Leïla Damak (MCF, IUT)	7	14	77
		Création d'un site web	Antoine Tournaire (pro)		21	
		Visibilité et référencement SEO SEA SMO	Vincent Brossas (pro) /Flora Peter (pro)		21	
		Analyse de trafic et Indicateurs de performance	Jérôme Lemaire / Adib Bensalem		14	
		Analyse de BBD via Excel avancé (VBA)	Pascal Perrotey		7	
	UE2 – Marketing digital	Stratégie de marketing digital	V. Brossas (pro)/Cyril Saidah (pro)/ L. Damak (MCF, IUT)	6	21	56
		Stratégie de contenu et réseaux sociaux (anglais)	E. Gédeon (MCF, IUT)		21	
		Expérience client et conversion	Mathyas Schegerin		7	
		Gestion de la relation client	C. Saidah (pro)		7	
		Sous total			13	133
Distribution et e-logistique	UE3 – Distribution - e-logistique	Stratégie omnicanal	Xavier Häpe (pro)	6	14	70
		Utilitaires de gestion logistique et audit Logistique – VSM	Xavier Perleaux (pro)		14	
		Gestion lean de la Logistique	Myriam Maguer (Pro)		21	
		Distribution physique et Logistique de transport du E-Commerce	Oussama Houssaini (prof assistant)		14	
		Responsabilité Sociétale des Entreprises	Sonia Bendimerad (MCF)		7	
	UE4 – E-achats et marketing fournisseurs	Le processus achat et digitalisation	François Gautier	3	14	35
		E-Sourcing et Marketing Achats	Marie Hélène Gauvrit		7	
Supply Chain Management		Asma Khelifi	14			
		Sous total			9	105

Management de projet e-commerce	UE5 – Communication	Gestion d'équipe	Xavier Perleaux / Florence Schwardbard	5	14	66
		Anglais professionnel	Catriona Finan		38	
		Conception de supports de com	A. Tournaire (pro)		14	
	UE6 – Conduite de projet E-Commerce	Culture générale et d'entreprise		3	14	56
		Entrepreneuriat	Cédric Hédont (pro)/ Pépité Bretagne		14	
		Gestion de projet - Cahier des charges	C. Hédont (pro)/ Vincent Angé (pro)		7	
		Stratégie durable E-commerce	Simona Ladaru (Pro)		7	
		Droit du e-commerce	Jean-marc Perdriau		14	
		Sous-total			8	122
				30	360	
Volet professionnel	UE7. Projet (120h)	Mémoire		8		120
		Soutenance				
		Réalisation				
	UE8. Pratique Professionnelle	Mémoire		22		
		Soutenance				
		Réalisation				
	Sous total			30		
	Total Heures maquette				480	

PROJET